



REGLEMENT DU RALLYE : 9 articles

Article 1 – PRESENTATION

Le Rallye des Lions est une manifestation organisée au bénéfice des œuvres humanitaires du Lions Club de Saint Aignan Val de Cher. Il se déroule sur un trajet ayant comme point de départ le parc du Château de Cheverny et comme point d'arrivée le parc du Château de Saint Aignan, qui des animations.

La manifestation est organisée dans le respect du code de la route, sans classement, ni temps imposé ou chronométrage.

Article 2 – PARTIES PRENANTES

L'organisateur est le Lions Club de Saint Aignan Val de Cher.

La participation est ouverte aux véhicules automobiles anciens (âgés de plus de 30 ans) et de prestige. Les chiens ne sont pas autorisés dans le Parc du Château de Cheverny.

La manifestation est soumise à l'autorisation des Préfectures des départements traversés.

Articles 3 – INSCRIPTION ET TARIF

Le nombre de voitures participantes est limité à 100 ; le dépassement pourrait être exceptionnellement autorisé par l'organisateur.

Les participants doivent renseigner et soumettre le formulaire d'inscription proposé sur le site internet <http://rallyelionsclub.wifeo.com> . Le tarif est proposé sur le même site internet. La date limite de réception des inscriptions est fixée au Lundi précédant la manifestation.

La confirmation de la participation est donc conditionnée par la réception du paiement et par le nombre limite des participants.

Article 4 – ASSURANCES ET RESPONSABILITE

L'organisateur dispose d'une assurance Responsabilité Civile. L'organisateur décline toute autre responsabilité en cas d'accident.

Les participants s'engagent à être dûment assurés pour cette manifestation. Les participants renoncent à engager la responsabilité de l'organisateur à quelque titre que ce soit.

Article 5 – ANNULATION

Les participants peuvent annuler leur inscription jusqu'au 1er septembre, avec un remboursement intégral des sommes versées. Au-delà de cette date, les organisateurs se réservent le droit de ne plus rembourser l'inscription.

En cas d'annulation du Rallye, les inscriptions seront intégralement remboursées.

Article 6 – SECURITE SANITAIRE

L'organisateur et les participants s'engagent à appliquer et à respecter toutes les mesures préconisées par les autorités nationales et régionales pour que la santé et la sécurité de tous soient préservées face notamment à la pandémie de COVID-19. L'organisateur pourra diffuser un "livret sécurité" spécifique regroupant les gestes barrière, dont le respect sera obligatoire.

Article 7 – CONSIGNES POUR LE DEPART

Les participants devront se présenter au point « Accueil Départ » munis de leur permis de conduire valide, la carte grise et l'attestation d'assurance valide, afin de retirer les documents nécessaires au bon déroulement de la manifestation et de recevoir les consignes données par l'organisateur.

Article 8 – DROIT A L'IMAGE

Les Photos prises par les organisateurs pendant le Rallye et le Concours d'élégance seront publiées sur l'album des photos, sur le site web et sur la page Facebook du Lions Club de Saint Aignan. Pour s'y opposer, les participants devront le préciser explicitement sur le formulaire d'inscription.

Article 9 – OBLIGATIONS

Les participants (conducteurs, passagers et bénévoles) ainsi que l'organisateur sont tenus au respect du présent règlement.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure les participants qui ne respecteraient pas ce règlement ou ceux dont le comportement s'éloignerait des règles de courtoisie, d'amabilité et de bienveillance rencontrées dans ce genre de manifestation.